

Dénomination du produit: **abrdrn SICAV I - Asian SDG Equity Fund**Identifiant d'entité juridique **2138001SZMMAO7HILY92****Objectif d'investissement durable****Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?** **X** Oui Non Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 49,03%** Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ayant un objectif social Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: 46,92%** Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?**

Le Fonds visait à obtenir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises des pays asiatiques qui, de notre point de vue, apportaient une contribution positive à la société au travers des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD). Notre proposition en matière d'ODD mettait l'accent sur les entreprises qui apportent une contribution importante, intentionnelle et positive à l'environnement et à la société. La méthodologie et les critères spécifiques sont décrits dans les informations importantes fournies dans notre prospectus et sur notre site web. Pour voir le prospectus concerné, consultez abrdrn.com. Pour en savoir plus sur l'approche d'investissement durable du Fonds, consultez abrdrn.com. Les stratégies d'objectifs de développement durable investissaient dans des entreprises qui apportaient des contributions positives et substantielles pour relever les défis environnementaux et sociaux. Ces contributions devaient être alignées sur au moins l'un des huit piliers d'impact, ou l'entreprise devait être considérée comme « leader ODD ». Les piliers, les sous-thèmes et les indicateurs associés ont été élaborés sur la base des ODD des Nations unies. Toutefois, notre objectif était d'aligner nos objectifs de développement durable sur les problèmes mondiaux les plus urgents selon

les Nations unies. Par conséquent, au fil de l'évolution des besoins du monde, nos piliers d'impact sont susceptibles d'évoluer. Les liens avec les ODD sont les suivants : Économie circulaire 0,00 %, Énergie durable 19,40 %, Alimentation et agriculture 4,90 %, Eau et assainissement 0,00 %, Santé et protection sociale 20,40 %, Inclusion financière 10,60 %; Immobilier durable et infrastructure 27,85 %, Éducation et emploi 2,50 % et Leaders en termes d'impact 11,50 %.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Le Fonds a investi dans des sociétés dont au minimum 20 % du chiffre d'affaires, du bénéfice, des capitaux ou des dépenses d'investissement et de recherche et développement sont liés aux ODD des Nations unies. Pour les entreprises classées en tant que « Financières » dans l'indice de référence, d'autres signaux de matérialité sont utilisés, sur la base des prêts et de la base de clientèle. La répartition des participations alignées sur les ODD et sur les dirigeants des ODD était la suivante : ODD01 - Pas de pauvreté 2,0 %, ODD02 - Faim zéro 1,5 %, ODD03 - Bonne santé et bien-être 20,4 %, ODD06 - Eau propre et assainissement 0,0 %, ODD07 - Énergie propre et d'un coût abordable 28,0 %, ODD08 - Travail décent et croissance économique 12,1 %, ODD09 - Industrie, innovation et infrastructure 13,8 %, ODD10 - Inégalités réduites 0,0 %, ODD11 - Villes et communautés durables 3,3 %, ODD12 - Consommation et production responsables, 0,0 %, ODD13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, 2,3 %, ODD 15 - Vie terrestre 2,3 % et Leader ODD 11,5 %. Au 30 septembre 2024, le Fonds a atteint une intensité en carbone inférieure de 71,61 % à celle de l'indice de référence (d'après la mesure WACI). L'application de l'approche du Fonds a entraîné l'exclusion d'au moins 20 % de l'univers d'investissement du Fonds au 30 septembre 2024. En outre, des indicateurs clés de performance (KPI) ou des résultats ciblés ont été établis pour chaque société intégrée au Fonds afin d'évaluer dans quelle mesure les produits et services contribuent à des résultats sociaux et environnementaux positifs à l'échelle mondiale. Ces indicateurs clés de performance, ainsi que des études de cas et des analyses supplémentaires, sont présentés chaque année dans le rapport sur les ODD du Fonds. Veuillez consulter le dernier rapport annuel sur les ODD (disponible ici : abrhn.com) pour obtenir des informations complètes, car ces KPI peuvent varier d'une année sur l'autre. Nous confirmons également qu'au cours de la période examinée, des exclusions d'entreprises ont été appliquées afin d'exclure des domaines d'investissement spécifiques, conformément aux critères du Pacte mondial des Nations unies, de l'OIT et de l'OCDE, et tout ce qui touche à la gestion des investissements de la Norges Bank (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et tous les titres dans le Fonds répondent aux critères convenus.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au cours de la période précédente, la répartition des participations alignées sur les ODD et sur les dirigeants des ODD était la suivante : ODD01 - Pas de pauvreté 2,0 %, ODD02 - Faim zéro 1,5 %, ODD03 - Bonne santé et bien-être 14,9 %, ODD06 - Eau propre et assainissement 0,0 %, ODD07 - Énergie propre et d'un coût abordable 21 %, ODD08 - Travail décent et croissance économique 7,8 %, ODD09 - Industrie, innovation et infrastructure 9,5 %, ODD10 - Inégalités réduites 0,0 %, ODD11 - Villes et communautés durables 3,5 %, ODD12 - Consommation et production responsables, 2,4 %, ODD13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, 2,2 %, ODD 15 - Vie terrestre 1,0 % et Leader ODD 18,0 %. Au 30 septembre 2023, le Fonds a atteint une intensité en carbone inférieure de 66,9 % à celle de l'indice de référence (d'après la mesure WACI).

Period	2024	2023
Sustainable investment	95,94%	98,43%
Other environmental	49,03%	39,21%
Social	46,92%	59,22%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?**

Comme exigé par le Règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause de préjudice important (« Do No Significant Harm »/« DNSH ») à aucun des objectifs d'investissement durable. abrhn a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

abrnd a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable, car ils sont considérés comme source de préjudice important. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) la défense, (2) le charbon, (3) l'exploration et la production pétrolières et gazières

ainsi que les activités associées, (4) le tabac, (5) les jeux d'argent et (6) l'alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de préjudice important » (do no significant harm) du Règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrnd indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, que moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, qu'elle n'est pas productrice de tabac et qu'elle n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue au test, elle ne peut pas posséder le statut d'investissement durable. L'approche d'abrnd est alignée sur les PIN du SFDR incluses dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externes et les informations internes d'abrnd.

iii. Indicateur d'importance DNSH

En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrnd examine les indicateurs PIN du SFDR tels que définis par le Règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude potentiels à l'avenir. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrnd vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème

Au cours de la période examinée, abrnd a utilisé l'approche susmentionnée pour tester la contribution à l'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le Fonds prend en compte les principaux indicateurs d'impact défavorable définis par le règlement délégué SFDR.

Avant l'investissement, abrnd applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN susmentionnés, y compris : le Pacte mondial des Nations Unies, les armes controversées et l'extraction de charbon thermique.

Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.

Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).

Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrnd applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrnd.com sous « Fund Centre ».

Après tout investissement, les indicateurs PIN suivants sont pris en compte :

- abrnd suit tous les indicateurs PIN obligatoires et supplémentaires via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers. Les indicateurs PIN qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent

être retenus.

- La prise en compte de l'intensité carbone et des émissions de GES des placements du portefeuille via nos outils Climat et une analyse des risques
- Des indicateurs de gouvernance à travers les scores de gouvernance et le cadre de risque internes d'abrdrn, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.
- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités détenues par l'État dans les pays qui enfreignent les normes.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:***

Oui, tous les investissements durables sont alignés sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement. L'investissement ne peut dès lors pas être considéré comme durable.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdrn applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-avant, y compris :

- Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdrn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdrn.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise font l'objet d'un suivi via nos outils climatiques et notre analyse des risques
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé afin de détecter toute société susceptible d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.
- abrdrn suit les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en utilisant une combinaison de notre score interne exclusif et des données de tiers.
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de préinvestissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds. Nous confirmons qu'un filtrage a été effectué au cours de la période examinée conformément à nos documents sur l'approche en matière d'investissement.
- Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour faire l'objet d'une discussion avec la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrdrn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdrn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/10/2023 - 30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Technology	9,74	Taiwan, Republic of China
CSL LTD	Health Care	4,58	Australia
GOODMAN GROUP	Real Estate	3,31	Australia
POWER GRID CORP OF INDIA LTD	Utilities	2,96	India
ICICI BANK LTD	Financials	2,77	India
HDFC BANK LIMITED	Financials	2,71	India
SBI LIFE INSURANCE CO LTD	Financials	2,62	India
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	Health Care	2,50	China
CHROMA ATE INC	Industrials	2,39	Taiwan, Republic of China
ASML HOLDING NV	Technology	2,36	Netherlands
ASM INTERNATIONAL NV	Technology	2,18	Netherlands
NARI TECHNOLOGY CO LTD-A	Industrials	2,15	China
RESMED INC-CDI	Health Care	2,12	United States of America
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	Consumer Discretionary	1,93	China
ABB INDIA LTD	Industrials	1,91	India



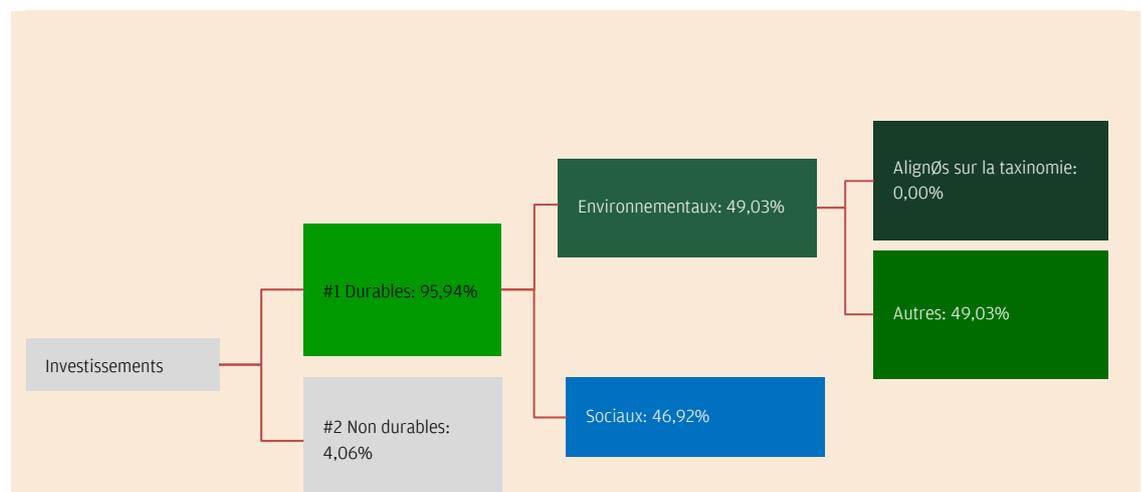
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs?

Le Fonds s'est engagé à ce qu'au moins 75 % de ces actifs soient des investissements durables, dont au moins 15 % ont un objectif environnemental et 15 % des objectifs sociaux.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés. Le graphique ci-dessous présente les investissements durables exprimés en pourcentage de la valeur liquidative (VNI) réalisés au cours de la période examinée.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Consumer Discretionary	Consumer Discretionary Products	5,54
Industrials	Industrial Products	7,91
Industrials	Industrial Services	4,10
Materials	Materials	2,01
Energy	Renewable Energy	1,89
Health Care	Health Care	15,76
Financials	Banking	7,84
Financials	Financial Services	1,75
Financials	Insurance	4,52
Technology	Tech Hardware & Semiconductors	18,82
Technology	Software & Tech Services	2,51
Consumer Staples	Consumer Staple Products	2,35
Consumer Staples	Retail & Wholesale - Staples	2,95
Real Estate	Real Estate	9,57
Communications	Telecommunications	3,31
Utilities	Utilities	5,74

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Bien que l'allocation minimale obligatoire aux investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %, le Fonds est autorisé à allouer des actifs à des investissements qui entreraient dans le cadre de l'allocation globale aux investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux).

La conformité des investissements avec la taxinomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.

Le Fonds détient 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

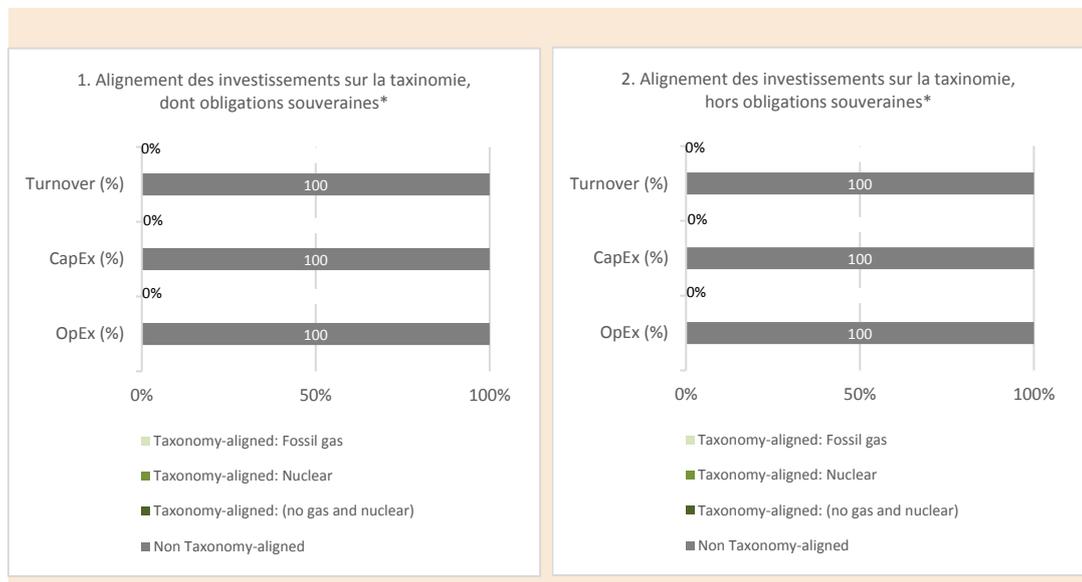
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



Ce graphique représente % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Le Fonds détient 0 % d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Le Fonds détenait 0 % d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période de référence précédente.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE s'élevait à 49,03 % des actifs à la date de fin d'année et est représentative de la période de référence.

L'alignement sur la taxinomie est actuellement évalué à l'aide de données issues de fournisseurs tiers ainsi que de données autodéclarées provenant des entreprises dans lesquelles nous investissons, lorsqu'elles sont disponibles.

Les méthodologies des fournisseurs de données varient et les résultats peuvent ne pas être totalement alignés sur toutes les exigences de la taxinomie, tant que les données publiques des entreprises font défaut et que les évaluations reposent en grande partie sur des données équivalentes.

Par prudence, à moins que nous ne soyons en mesure de confirmer les données disponibles pour la majorité des titres du portefeuille, nous indiquerons 0 (zéro) pour cent d'investissements alignés sur la taxinomie (concernant tous les objectifs environnementaux) et le reste comme n'étant pas aligné sur la taxinomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 22/852.

La conformité des investissements avec la taxonomie de l'UE n'a pas été confirmée par un audit ou par un examen réalisé par des tiers.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables ayant un objectif social est de 46,92 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Le Fonds a investi 4,06 % des actifs dans la catégorie « Non durables ». Les investissements inclus sont les liquidités, les instruments du marché monétaire et éventuellement les instruments dérivés. L'objectif de ces actifs est de remplir des exigences de liquidité, d'atteindre des objectifs de performance ou de gérer les risques, et il est possible qu'ils ne contribuent pas aux aspects environnementaux ou sociaux du Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Exposition diversifiée aux ODD :

Notre objectif est d'investir dans des entreprises dont les produits et les services sont alignés sur l'un de nos huit piliers d'impact et de déterminer dans quelle mesure les entreprises aident les pays à mettre en œuvre l'agenda de développement durable des Nations unies. Au cours de la période de référence, nous avons détenu des participations exposées à l'ensemble de nos huit piliers d'impact, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif consistant à offrir un large accès aux ODD.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Sans objet

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Sans objet